Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2021 Retour Préfecture : 04/06/2021 Date de publication: 07/06/2021



Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-3-4 Séance du lundi 31 mai 2021

AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION **DES EAUX RHIN-MEUSE POUR LA PÉRIODE 2022-2027**

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, **WOLFHUGEL Christiane**

EXCUSES AVEC PROCURATION:

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE:

THOMAS Nicole

ABSENTS:

BERTRAND Rémi, BOHN Patricia, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOMMEL Denis, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KOCHERT Stéphanie, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, STRAUMANN Eric, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour les bassins du Rhin et du Rhône,
- VU les courriers des Préfets coordonnateurs des bassins Rhin-Meuse et Rhône Méditerranée-Corse en date des 24 février et 18 mars 2021 respectivement,
- VU l'avis défavorable de la Commission de l'attractivité économique et de la transition énergétique et écologique en date du 10 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour le bassin du Rhin et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à en informer le Président du Comité de Bassin, ainsi qu'à lui communiquer les remarques complémentaires figurant en annexe de la présente délibération ;
- Formule un avis défavorable sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 pour le bassin du Rhône pour les cinq communes du territoire de la CeA qui en font partie et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à en informer le Président du Comité de Bassin, ainsi qu'à lui communiquer les remarques complémentaires figurant en annexe de la présente délibération;
- Se désolidarise du Programme de Mesures envisagé dans le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027, dont les engagements financiers ne tiennent pas compte des réalités budgétaires et des rythmes d'investissement auxquels sont confrontées les collectivités ;
- Alerte les collectivités sur l'incertitude quant aux conséquences en termes de pénalités éventuelles en cas de non atteinte des objectifs de la DCE en 2027, vu qu'il s'agit de la dernière échéance;

- Exprime la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace d'être préfiguratrice d'une instance de coordination pérenne sur les enjeux de gestion de l'eau et des inondations sur le bassin de l'Ill.

Le Président

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité